# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°670 - ÉDITION DU 19 JANVIER 2024


**42 320**

**Licenciés**

**Adieu Guy**

La mémoire de Guy perdurera à travers ses contributions et son engagement dans les différentes commissions

Voeux du Président

Tous derrière les Sportifs de Garges !

En raison des conditions climatiques, le District du Val-d'Oise de Football a décidé de reporter toutes les rencontres officielles départementales concernant le week-end des 20 & 21 janvier 2024.

**Seules les rencontres Futsal sont maintenues.**

# ACTUALITÉS

## COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des compétitions section féminines U14F à seniors F
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- CDIF
- Terrains & Installations Sportives
- Statuts des Éducateurs

Crédit Mutuel · val d'oise le département · CDOS Val-d'Oise · EKINSPORT · Gourman Dit Réception · EAGLES · CMC Trophées

# STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 15 JANVIER 2024

INFORMATIONS

**La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours** (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation**) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## EVOCATION

### DOSSIER ROISSY EN FRANCE

Match n°25894721 du 16/12/2023 U18 U14 D2.A PERSAN US 2 / GARGES FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ROISSY EN France (EVOCATION)

A la suite de la demande d'évocation du club de ROISSY EN FRANCE, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de PERSAN US sur l'inscription et la participation des joueurs et aux rencontres citées ci-dessous.

Demande d'évocation au motif d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements. En effet, dans l'article 7.9.1 du règlement sportif du district un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe Inférieure de son Club, s'il a effectivement Joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Ci-dessous, la liste des matchs concernés quand l'équipe supérieure n'avait pas de match officiel :

Match du 28 octobre 2023 US PERSAN 23 - ARGENTEUIL FC 22 : le joueur S. Jude Loick licencié sous le numéro 9603532396 a participé à la rencontre alors que celui-ci à participer dans l'équipe supérieure lors du match du 21 octobre ERMONT AS 21 - US PERSAN 21 du 21 octobre 2023.

Match du 25 novembre 2023 US PERSAN 23 - SAINT LEU FC 22 : les joueurs K. Yiyes licencié sous le numéro 2548053394 et S. Jude Loick licencié sous le numéro 9603532396 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du 11 novembre 2023 SAINT BRICE FC 22 - US PERSAN 22

Match du 16 décembre 2023 US PERSAN 22 - GARGES FCM 21 : les joueurs N. Aaron licencié sous le numéro 9602246394 et B. Ibrahim licencié sous le numéro 2547743766 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du 9 décembre 2023 US PERSAN 21 - ARGENTEUIL FC 21.

Réponse impérative avant le 24/01/2024 avant 12h00

## La prochaine réunion MERCREDI 24 JANVIER 2024

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 JANVIER 2024

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Cokgul
Assiste : M. Podan-Mavounzy
Excusé : M. Sénécal

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

## *RAPPEL*

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## *ATTENTION*

*ART. 10.2 du RS du DVOF*

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## *MATCH A HUIS CLOS*

*MONTMORENCY FC*
*Seniors D4/C*
*5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY*
*Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF*
En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 21/01/2024 - 11/02/2024

## *STATUTS ET REGLEMENTS*

### *Retour Commission Statuts et Règlements du 10/01/2024*

ROISSY EN France US
U16 D2 Poule B
Match n° 25937048 du 17/12/2023
ERAGNY FC 21 / ROISSY EN FRANCE 21

| | | |
|---|---|---|
| ROISSY EN FRANCE | 0 but | -1 pt |
| ERAGNY FC 21 | 0 but | 3 pts |

GARGES FCM
U18 D1
Match n° 25897995 du 10/12/2023
ECOUEN FC 21 / GARGES FCM 21

| | | |
|---|---|---|
| GARGES FCM 21 | 0 but | -1 pt |
| ECOUEN FC 21 | 3 buts | 3 pts |

## *DISCIPLINE*

### *Retour Commission DISCIPLINE du 09/01/2024*

MAGNY EN VEXIN / PONTOISIENNE
SENIORS D4 Poule B
Match n° 26532114 du 12/11/2023
MAGNY EN VEXIN FC / PONTOISIENNE JS

| | | |
|---|---|---|
| MAGNY EN VEXIN | 0 but | -1 pt |
| PONTOISIENNE | 0 but | -1 pt |

FONTENAY FC
U14 D4 Poule E
Match n° 26513128 du 11/11/2023
NEUVILLE sur OISE / FONTENAY

| | | |
|---|---|---|
| NEUVILLE sur OISE | 6 buts | 3 pts |
| FONTENAY | 0 but | -1 pt |

## COURRIERS CLUBS

ENT BEAUMONT MOURS
Mail du 11/01/2024
U18 D3 Poule B
Match n° 26743949 du 03/03/2024
INVERSION DE RENCONTRE
PIERRELAYE FC 22 / ENT BEAUMONT MOURS 21
En application de l'article 23.8 du RS du DVOF, le match se jouera sur le terrain de BEAUMONT MOURS. Les frais d'arbitrage restent à la charge de DOMONT FC

ENT BEAUMONT MOURS
Mail du 11/01/2024
U18 D3 Poule B
Match n° 26743978 du 02/06/2024
INVERSION DE RENCONTRE
DOMONT FC 21 / ENT BEAUMONT MOURS 21
En application de l'article 23.8 du RS du DVOF, le match se jouera le sur le terrain de BEAUMONT MOURS. Les frais d'arbitrage restent à la charge de BEAUMONT MOURS.

FOSSES UF
Mail du 13/01/2024
U14 D2 Poule A
En application des ART 39.5 et 23.8 du RS du DVOF, suite à un arrêté municipal un terrain est déclaré impraticable ou indisponible et suite à deux reports de matchs pour ce motif, l'équipe adverse peut demander que le match se joue sur ses installations

## MATCH PERDU PAR PENALITE

MONTMORENCY FC
U14 D4 Poule D
Match n°26513023 du 13/01/2024
MONTMORENCY FC 3 / DOMONT FC 1

| | | |
|---|---|---|
| MONTMORENCY FC 3 | -1 pt | 0 but |
| DOMONT FC 2 | -1 pt | 0 but |

## MATCHS A JOUER LE 28/01/2024

ST LEU FC
Séniors D1
Match n°25897404 du 14/01/2024
ST LEU 95 FC 2 / ASSOA 3

ST LEU FC
Critérium +55 ans
Match n°26625543 du 14/01/2024
ST LEU 95 FC 40 / ERAGNY FC 40

FONTENAY FC
Anciens D4 Poule A
Match n°26740514 du 14/01/2024
FONTENAY FC / PUISEUX LOUVRES 3

FONTENAY FC
Séniors D4 Poule A
Match n°25901710 du 14/01/2024
FONTENAY FC / FOSSES UF

PRESLES USL
Séniors D4 Poule C
Match n°26532544 du 14/01/2024
USL PRESLES 1 / ES HERBLAY 2

AUVERS ENNERY FC
Anciens D2 Poule A
Match n°25905685 du 14/01/2024
AUVERS ENNERY FC 31 / ES MARLY 31

AUVERS ENNERY FC
Séniors D4 Poule B
Match n°26532138 du 14/01/2024
AUVERS ENNERY FC 2 / OL VIARMES ASNIERES 2

AUVERS ENNERY FC
U16 D3 Poule A
Match n°25933605 du 14/01/2024
AUVERS ENNERY FC 2 / ESM THILLAY 21

MENUCOURT AS
Anciens D3 Poule A
Match n°26520572 du 14/01/2024
AS MENUCOURT 32 / FRANCO PORT ARGENTEUIL 31

DOMONT FC
Anciens D4 Poule A
Match n°26740516 du 14/01/2024
DOMONT FC 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

MAGNY EN VEXIN FC
Séniors D3 Poule C
Match n°26510245 du 14/01/2024
MAGNY EN VEXIN FC / PUISEUX LOUVRES 95 1

PERSAN US
U18 D2 Poule B
Match n°25898152 du 14/01/2024
US PERSAN 21 / FC FRANCONVILLE 21

CHAMPAGNE SFC
U18 D2 Poule B
Match n°25898128 du 14/01/2024
SFC CHAMPAGNE 21 / ENT MARLY FONTENAY 21

## MATCHS A JOUER LE 10/02/2024

AUVERS ENNERY FC
U14 D4 Poule C
Match n°27141757 du 14/01/2024
AUVERS ENNERY FC 21 / US PERSAN 23

VEXIN FC
U14 D4 Poule A
Match n°25899632 du 18/11/2023
AS VEXIN 22 / FC CERGY PONTOISE 24

## MATCHS A JOUER LE 17/02/2024

AUVERS ENNERY FC
U14 D4 Poule D
Match n°26513026 du 13/01/2024
EMMB 2 / ENT BRUYERES BEAUMONT 1

## MATCHS A JOUER LE 18/02/2024

SURVILLIERS AVENIR
Anciens D4 Poule B
Match n°27216279 du 14/01/2024
AVENIR SURVILLIERS / AS BEAUCHAMP

AUVERS ENNERY FC
Vétérans +45 ans Poule A
Match n°25906739 du 14/01/2024
AUVERS ENNERY FC 35 / THILLAY ESM 35

FRANCONVILLE FC
Critérium +55 ans Poule B
Match n°26625545 du 14/01/2024
FRANCONVILLE FC 40 / CHEMINOTS OUEST 40

LE PECQ US
Critérium +55 ans Poule B
Match n°26621368 du 14/01/2024
LE PECQ / EZANVILLE ECOUEN

GROSLAY FC
Séniors D1
Match n°25897417 du 21/01/2024
GROSLAY FC 1 / PERSAN US 03 1

VEXIN FC
Anciens D3 Poule B
Match n°25906077 du 14/01/2024
AS VEXIN 31 / AS COURDIMANCHE 32

ENTENTE BEAUMONT MOURS
U18 D3 Poule B
Match n°26743927 du 14/01/2024
ENT BEAUM MOURS 1 / AS BEAUCHAMP 1

FOSSES UF
ANCIENS D2 Poule B
Match n°25905818 du 14/01/2024
FOSSES UF 31 / FC MONTMORENCY 31

MAGNY EN VEXIN FC
ANCIENS D4 Poule B
Match n°27216281 du 14/01/2024
MAGNY EN VEXIN FC / FC DEUIL ENGHIEN FC 32

ST BRICE FC
ANCIENS D2 Poule A
Match n°25905703 du 21/01/2024
ST BRICE / AUVERS ENNERY FC

ST BRICE FC
Séniors D1
Match n°25897422 du 21/01/2024
ST BRICE / ASSOA

ST BRICE FC
U18 D2 Poule A
Match n°25898433 du 21/01/2024
ST BRICE / ES ST PRIX

## MATCHS A JOUER LE 24/02/2024

SURVILLIERS AVENIR
U14 D3 Poule B
Match n°25899553 du 13/01/2024
AVENIR SURVILLIERS / EMMB

FOSSES UF
U14 D4 Poule D
Match n°26513024 du 14/01/2024
FOSSES UF 22 / ESM THILLAY 21

## MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

VAUREAL FCM
ANCIENS D3 Poule A
Match n°26740535 du 03/03/2024
FCM VAUREAL 32 / FC MONTMORENCY 32

## MATCHS A JOUER LE 21/04/2024

VAUREAL FCM
ANCIENS D3 Poule A
Match n°26520605 du 03/03/2024
AS PISCOP MOISSELLES 31 / FCM VAUREAL 31

## 1ER FORFAIT AVEC AMENDE

ROISSY EN FRANCE US
SENIORS D4 Poule A
Match n° 25901671 du 08/10/2023
EAUBONNE CSM 2 / ROISSY EN FRANCE 2

ROISSY EN FRANCE Amende 30€

| | | |
|---|---|---|
| EAUBONNE CSM 2 | 3 pts | 5 buts |
| ROISSY EN FRANCE US 1 | -1 pt | 0 but |

CERGY PONTOISE FC
U16 D3 Poule B
Match n° 25900274 du 14/01/2024
BEZONS USO 22 / CERGY PONTOISE FC 24

CERGY PONTOISE FC Amende 30€

| | | |
|---|---|---|
| BEZONS USO 22 | 3 pts | 5 buts |
| CERGY PONTOISE FC 24 | -1 pt | 0 but |

## 2EME FORFAIT AVEC AMENDE

HERBLAY ES
U18 D3 Poule A
Match n° 26743579 du 14/01/2024
HERBLAY ES 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

HERBLAY ES 22 Amende 35€

| | | |
|---|---|---|
| MONTSOULT BAILLET US 21 | 3 pts | 5 buts |
| HERBLAY ES 22 | -1 pt | 0 but |

AUVERS ENNERY FC
U14 D4 Poule C
Match n° 27141775 du 13/01/2024
FRETTOISE ES 21 / AUVERS ENNERY FC 21

AUVERS ENNERY FC 21 Amende 35€

| | | |
|---|---|---|
| FRETTOISE ES 21 | 3 pts | 5 buts |
| AUVERS ENNERY FC 21 | -1 pt | 0 but |

## 3EME FORFAIT SANS AMENDE

BEAUCHAMP AS
SENIORS D4 Poule B
Match n°26532143 du 14/01/2024
AS COURDIMANCHE 2 / AS BEAUCHAMP 2

| | | |
|---|---|---|
| AS COURDIMANCHE | 3 pts | 5 buts |
| AS BEAUCHAMP | -1 pt | 0 but |

## 3EME FORFAIT AVEC AMENDE

PONTOISIENNE JS
SENIORS D4 Poule B
Match n°26532140 du 14/01/2024
FCM VAUREAL 2 / JS PONTOISIENNE 2

JS PONTOISIENNE Amende 45€

| | | |
|---|---|---|
| FCM VAUREAL | 3pts | 5 buts |
| JS PONTOISIENNE | -1 pt | 0 but |

## FORFAIT GENERAL

BEAUCHAMP AS
SENIORS D4 Poule B

PONTOISIENNE JS
SENIORS D4 Poule B

Secrétaire de Séance
M. Icham EL FAKRI

Présidente de Séance
Mme Sylvestre

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 16 JANVIER 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

## RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

*Article 44.2 –*

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

## ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## COURRIERS

FOSSES FU
Mail du 12/01/24
Pris note de la fermeture de vos terrains par arrêté municipal concernant les rencontres U15Fà8 n°27429507 contre EBM 1 et U11F n°27428698 contre Argenteuil FC1.
Ces rencontres sont neutralisées

# RENCONTRES REPORTEES

**13/01/24**

U18F à 8
Rencontre n°27430275 – Groupe Unique
*ECOUEN FC 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1*
*Rencontre du 09/12/23*
*Neutraliser, le* match reporté impossible le 03/02/24 *journée 2 de la phase2*

**19/01/24**

SENIORS F à 8
Rencontre n°27417597 – Groupe A
*HERBLAY ES 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 2*
*Rencontre du 08/12/23*
Nouvelle installation *: Stade des Beauregards 3 à Herblay*

**20/01/24**

U15F à 11
Rencontre n°27429564 – Groupe Unique
*ECOUEN FC 2 – ECOUEN FC 1*
*Rencontre du 25/11/23*

U15F à 11
Rencontre n°27429567 – Groupe Unique
*PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1*
*Rencontre du 25/11/23*

U18F à 8
Rencontre n°27430268 – Groupe Unique
*PERSAN US 03 1 – ECOUEN FC 1*
*Rencontre du 25/11/23*

# MODIFICATIONS HORAIRES - LIEUX

**U18F à 8**

# APPEL A FEUILLES DE MATCHS - FMI

**U15F à 8**

FOSSES FU 1
Match n°27429507 du 18/11/23 ; Groupe A ; *FOSSES FU 1- ENTENTE BEAUMONT MOURS 1*
Rencontre neutralisée

FOSSES FU 1
Match n°27429512 du 25/11/23 ; Groupe A ; ***FOSSES FU 1****-ARGENTEUIL FC1*
1er Appel le 04/12/23
2ième Appel le 16/01/2024

**U18F à 8**

ECOUEN FC 1
Match n°27430270 du 25/11/23 ; ***ECOUEN FC 1*** *- ROISSY EN France US 1*
1er Appel le 04/12/23
2ième Appel le 16/01/2024

U18F à 8
Rencontre n°27430277 - du 16/12/23 ; ***DEUIL ENGHIEN FC 1*** *– ROISSY EN France US 1*
1er Appel le 16/01/2024

**SENIORS F à 8**

FOSSES FU 1
Match n°27417750 du 17/11/23 - Groupe B ; *FOSSES FU 1 – GROSLAY FC 2*
1er Appel le 04/12/23
2ième Appel le 16/01/2024

SENIORS F à 8
Rencontre n°27417585 – Groupe A ; *MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1*
1er Appel le 16/01/2024

# FORFAITS AVISES

SENIORS F à 8
Rencontre n°27417753 – Groupe B ; *ST PRIX ES 1 – FOSSES FU 1*
1ER Forfait

SENIORS F à 8
Rencontre n°27417756 – Groupe B ; EBM 1 - *ST PRIX ES 1*
2ième Forfait

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 JANVIER 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos – M Sénécal
M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

*ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.*

## COURRIER DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 09 01 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir les centres des plateaux U8 & U9 du 13 01 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 11 01 24
Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 13 du Festival Foot U13 à FRANCONVILLE FC du 13 01 24

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 11 01 24
Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau 9 à BRUYERS BERNES USM du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 09 01 24
Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 17 du Festival Foot U13 à FOSSES UF du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 15 01 24
Pris note de votre demande concernant le report des rencontres de critérium U12/U13 du 02 12 23 contre GONESSE RC. La commission transmet au secrétariat pour report du match manquant

BEZONS USO : Mail du 12 01 24
Pris note de votre information sur la non-réception du centre du plateau U9 du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 12 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau 9 à COSMO TAVERNY du 13 01 24

BONNEUIL ASC : Mail du 10 01 24
Pris note de la fermeture de vos installations et votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24
La rencontre de critérium U10/U11 est neutralisé car la 2èmephase débute le 27 01 24

CHAMPAGNE SFC : Mail du 08 01 24
Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2ème phase

COURDIMANCHE AS : Mail du 12 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U8 sur centre du plateau 9 à PIERRELAYE FC du 13 01 24

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 08 01 24
Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires sur plateaux U6/U7, soit la répartition suivante : 5 + 2

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 13 01 24
Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs du critériumU10/U11 du 16 12 23

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 10 01 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 12 01 24
Pris note de votre acceptation pour recevoir 2 centres du Challenge U10 du 20 01 24 :
Centre n° 4 sera joué sur le Stade Jean Bouin – Rue Jean Bouin à DEUIL LA BARRE
Centre n° 3 sera joué sur le Stade Alain Mimoun – Rue Guynemer à DEUIL LA BARRE

Entente BOISSY CHARS : Mail du 10 01 24
Pris note de votre information concernant le report des rencontres de critérium U12/U13. La commission neutralise la rencontre Entente BOISSY CHARS contre VALLEE DU SAUSSERON car la 1ère phase se termine. La rencontre MAGNY US CANTON contre Entente BOISSY CHARS est maintenue au 20 01 24

Entente BOISSY CHARS : Mail du 09 01 24
Pris note de votre information concernant la fermeture de vos installations jusqu'à la 2ème semaine de février. Après parution des calendriers de la 2ème Phase, la commission inversera les rencontres si match à domicile.

Entente SSG : Mail du 15 01 24
Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du 02 12 24. Après vérification, la commission constate une erreur administrative. Ce n'est que la feuille récapitulative qu'il manque dans FAL

Entente SSG : Mail du 15 01 24
Pris note de votre information concernant la FMI des rencontres de critérium U10/U11 reportées au 13 01 24

FONTENAY FC : Mail du 12 01 24
Pris de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

FOSSES UF : Mail du 12 01 23
Pris de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du Festival U13 du 13 01 24

FRANCONVILLE FC : Mail du 12 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs sur centre du plateau U8 à DOMONT

GONESSE RC : Mail du 09 01 24
Pris note de votre interrogation concernant le centre n° 15 du Challenge U11. La commission vous confirme la réception du centre n°15 du Challenge U11 du 20 01 24

GONESSE RC : Mail du 22 12 23
Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2ème phase

GROSLAY FC : Mail du 11 01 24
Pris note du dépôt de votre feuille de présence de vos joueurs U6/U7 dans FAL pour plateau du 02 12 23

ES HERBLAY : Mail du 13 01 24
Pris note de votre de votre d'engager un 3ème équipe U6/U7. Elle sera intégrée pour les prochains plateaux

MENUCOURT AS : Mail du 12 01 24
Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 équipes U10/U11 sur rencontres de critérium du 13 01 24 contre ST OUEN AS

MONTMAGNY FC : Mail du 11 01 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

MONTMAGNY FC : Mail du 11 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à BOUFFEMONT du 13 01 24

MONTMORENCY FC : Mail du 09 01 24
Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2ème phase

MONTIGNY FC : Mail du 15 01 24
Pris note de votre information concernant votre déplacement sur le centre du plateau U8 à ST LEU FC du 13 01 24

ST LEU FC : Mail du 12 01 24
Pris note de la fermeture de vos installations et l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 du 13 01 24 contre FRANCONVILLE FC

ST OUEN AS : Mail du 14 01 24
Pris note de votre demande de reporter le centre n° 6 du Challenge U11 du 20 01 24 à ST OUEN. La commission ne peut répondre favorablement car la 2ème phase débute le 27 01 24

SARCELLES AAS : Mail du 12 01 24
Pris note de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 11 01 24
Pris note de votre information concernant l'absence de vos joueurs U6/U7 sur le plateau à VIARMES ASNIERES du 02 12 23. Après vérification la commission annule l'appel de feuille

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 11 01 24
Pris note de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24

THILLAY ESM : Mail du 11 01 24
Pris note de votre information concernant l'absence de vos joueurs U6/U7 sur le plateau à VEMRARS ST WITZ du 02 12 23. Après vérification la commission annule l'appel de feuille

THILLAY ESM : Mail du 11 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à BOUFFEMONT ACF du 13 01 24

VAUREAL FCM : Mail du 11 01 24
Pris note de votre décision de ne pas recevoir le centre du plateau U9 du 13 01 24

VEMARS ST : Mail du 15 01 24
Pris note de votre information concernant les appels de feuilles de plateau. Après vérification la commission n'a toujours pas reçu les feuilles réclamées.

VEXIN AS : Mail du 10 01 24
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ADAMOIS OL du 13 01 24

VEXIN AS : Mail du 10 12 23
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à COURDIMANCHE AS du 13 01 24

VILLIERS FC : Mail du 13 01 24
Pris note de l'absence excusée de votre président à la convocation de la commission du 22 01 24

Mr HAC BERR : Mail du 15 01 24
Mail non pris en compte car non envoyé de la messagerie officielle du club

## RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.
Si un club visiteur oubli de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.
La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.
En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV
Des modifications pouvant avoir lieu jusqu'au jeudi, la commission vous recommande de bien vérifier le vendredi midi les destinations des centres de plateaux

## 2ème CHALLENGE U10 & U11 du 20 Janvier 2024

**La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,**

**Le 2ème tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 1er tour**

**Les documents concernant l'organisation de ce 2ème tour ont été envoyées par courrier postal fin décembre 2023. Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.**

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 29 JANVIER 2024 à 16 Heures dernier délai**

**Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.**
La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

**Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.**
**Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.**

**Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.**

**Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.**
**Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.**
**Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).**
**En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.**

**Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin**

**Début de la Jonglerie à 9h30**

**Début des rencontres à 10h00**
Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

**Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3ème Tour qui aura lieu le Samedi 23 Mars 2024**

## CHALLENGE U10

**Article 7 - Qualification**
**Challenge U10**

U11 Filles : nées en 2013
U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014
U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.
**La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification**

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

**Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.**
**Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3ème tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Centre 1 Argenteuil RC | Centre 2 Franconville FC | Centre 3 Deuil Enghien FC | Centre 4 St Brice FC |
| Vexin AS 1 | Franconville FC 3 | Deuil Enghien FC 2 | Frettoise ES 1 |
| Beauchamp A3 | Franconville FC 1 | Deuil Enghien FC 3 | Franconville FC 2 |
| Argenteuil RC 1 | Eragny FC | Entente Beaumont Mours 1 | Deuil Enghien FC 1 |
| Argenteuil RC 3 | Cormeillais ACS 1 | Entente SSG 4 | St Brice FC 2 |
| Centre 5 Villiers FC | Centre 6 Arnouville FAS | Centre 7 Sarcelles AAS | Centre 8 Montmorency FC |
| Vauréal FCM 1 | Ecouen FC 1 | Sarcelles AAS 1 | Auvers Ennery FC 1 |
| Villiers FC 2 | Arnouville FAS 1 | Sarcelles AAS 4 | Montmorency FC 2 |
| Eaubonne CSM 1 | Ermont AMS 1 | Bezons USO 1 | Entente MMB 1 |
| St Leu FC 1 | Marly ES 1 | Montmorency FC 1 | Argenteuil FC 1 |
| Centre 9 Menucourt AS | Centre 10 Roissy US | Centre 11 Montmagny FC | Centre 12 Ecouen FC |
| Menucourt AS 1 | Roissy US 2 | Cormeillais ACS 2 | Ecouen FC 4 |
| Cergy Pontoise FC 2 | Goussainville FC 1 | Bruyères Bernes USM 1 | Ermont AMS 2 |
| Ermont ACF 2 | Osny FC 1 | Survilliers Avenir 1 | Soisy AM FC 2 |
| Montmagny FC 2 | Argenteuil RC 2 | Montmagny FC 1 | St Ouen FC 1 |
| Centre 13 Groslay FC | Centre 14 Cergy Pontoise FC | Centre 15 Entente SSG | Centre 16 Champagne SFC |
| Groslay FC 1 | Cergy Pontoise 1 | Entente SSG 2 | Soisy AM FC 1 |
| Adamois OL 1 | Courdimanche AS 2 | Ententye SSG 1 | Champagne SFC 1 |
| St Ouen AS 2 | Viarmes Asnieres OL 1 | St Leu FC 3 | Sarcelles AAS 3 |
| St Ouen AS 3 | Fosses UF 1 | Argenteuil FC 2 | Sarcelles AAS 2 |

## CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification
Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012
U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.
La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3ème tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Centre 1 Herblay ES | Centre 2 Cosmo Taverny | Centre 3 Ermont ACF | Centre 4 Persan US |
| Menucourt AS 1 | Cosmo Taverny 2 | Entente MMB 2 | Persan US 1 |
| St Brice FC 1 | Franconville FC 2 | Jouy FC 1 | Ecouen FC 1 |
| ES Herblay 1 | Eragny FC 1 | Gonesse RC `3 | Sarcelles AAS 2 |
| Bezons USO 1 | St Leu FC 2 | Ermont ACF 1 | Sarcelles AAS 3 |
| Centre 5 Cormeillais ACS | Centre 6 St Ouen AS | Centre 7 Argenteuil FC | Centre 8 Goussainville FC |
| St Brice FC 2 | St Ouen AS 1 | Sarcelles AAS 4 | Entente SSG 3 |
| St Brice FC 3 | St Ouen AS 2 | Sarcelles AAS 1 | Goussainville FC 2 |
| Cormeillais ACS 2 | Deuil Enghien FC 1 | Argenteuil FC 1 | Villiers FC 2 |
| Eaubonne CSM 1 | Entente SSG 1 | Beauchamp AS 1 | Ecouen FC 3 |
| Centre 9 Soisy AM FC | Centre 10 St Prix ES | Centre 11 Jouy FC | Centre 12 Ezanville US |
| Soisy AM FC 3 | Cosmo Taverny 1 | Viarmes Asnières OL 1 | Cergy Pontoise FC 2 |
| Soisy AM FC 2 | St Prix ES 1 | Jouy FC 3 | Cergy Pontoise FC 1 |
| Entente Beaumont Mours 1 | Groslay FC 1 | Cergy Pontoise FC 3 | Ezanville US 1 |
| Goussainville FC 1 | Argenteuil FC 3 | Eragny AS 3 | St Ouen FC |
| Centre 13 Marly la Ville ES | Centre 14 Ermont AMS | Centre 15 Gonesse RC | Centre 16 Vauréal FCM |
| Argenteuil RC 1 | Ermont AMS 1 | Gonesse RC 1 | Deuil Enghien FC 2 |
| Argenteuil RC 3 | Montmorency FC 1 | Arnouville FAS 1 | Beauchamp AS 2 |
| Marly ES 1 | Villiers FC 1 | Franconville FC 1 | Argenteuil RC 2 |
| Soisy AM FC 1 | Cormeillais ACS 1 | Osny FC 3 | Vauréal FCM 1 |

## 2ème TOUR COUPE DU COMITE U12
## du 13 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

| Centre 11 ECOUEN FC |
|---|
| Fontenay FC 1 |
| Montmagny FC 1 |
| Ecouen FC 1 |
| Persan US 2 |

## 1er TOUR FESTIVAL U13
## du 13 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

| Centre 17 ECOUEN FC |
|---|
| Fosses 1 |
| Ecouen 2 |
| Bezons 3 |
| Fontenay 1 |

# 1er APPEL DE FEUILLES DE CENTRES
# COUPE DU COMITE U12

Centre n° 1 à PIERRELAYE FC
Centre n° 4 à Entente SSG
Centre n° 5 à BEZONS USO
Centre n° 6 à ERMONT AMS
Centre n° 7 à MONTMORENCY FC
Centre n° 9 à ECOUEN FC
Centre n° 10 à ARGENTEUIL RC
Centre n° 12 à GROSLAY FC
Centre n° 13 à GARGES FCM
Centre n° 15 à SOISY AM FC

# 1er APPEL DE FEUILLES DE CENTRES
# COUPE DU FESTIVAL FOOT U13

Centre n° 1 à VAUREAL FCM
Centre n° 3 à ST RPIX ES
Centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC
Centre n° 7 à OSNY FC
Centre n° 8 à DEUI ENGHIEN FC
Centre n° 10 à MENUCOURT AS
Centre n° 11 à MONTSOULT BAILLET US
Centre n° 12 à ARGENTUIL FC
Centre n° 13 à FRANCONVILLE FC
Centre n° 16 à ERAGNY FC
Centre n° 18 à COSMO TAVERNY
Centre n° 19 à PONTOISIENNE JS
Centre n° 20 0 GONESSE RC
Centre n° 21 à SARCELLES AAS
Centre n° 27 à CORMEILLAIS ACS
Centre n° 28 à ERMONT ACF

# 2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

## PLATEAU U6/U7 DU 02 12 23

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS :** 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM

**ECOUEN FC :** 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 10 à EAUBONNE CSM

**VILLIERS FC :** 2ème appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC

**MARCOUVILLE CITY :** 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 à FRANCONVILLE FC

**PONTOISIENNE JS :** 2ème appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

**VAUREAL FCM :** 2ème appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

**FRANCONVILLE FC :** 1er appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à ST BRICE FC

**VEMARS ST WITZ FC :** 2ème appel feuille récapitulative de plateau et feuilles de présence des joueurs U6/U7 des clubs de VEMARS ST WITZ FC – SOISY AM sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

**SOISY AM FC :** 2ème appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

# 1er APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

## CRITERIUM U10/U11

**VEMARS ST WITZ FC** : 1er appel de feuilles de matchs n° 27374289 & 27368712 du 13 01 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 7 & 8

**ST LEU FC** : 1er appel de feuilles de matchs n° 27369341 – 27369386 - 27369437 & 27369491 du 13 01 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 7 & 8

# AMENDE

**BEZONS USO** : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27065564 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1
**Amende : 30€**

**FONTENAY FC** : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27367718 & 27367746 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7
**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**PERSAN US** : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27369478 & 27369375du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4
**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**PONTOISIENNE JS** : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27291862 & 27291607 du 16 12 23 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 3 & 4
**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**ST LEU FC :** Non organisation du centre n° 16 du plateau U8 du 13 01 24 sans avertir le DVOF
**Amende : 100€**

**BEZONS USO :** Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC du 25 11 23
**Amende : 30€**

**MARCOUVILLE FC :** Non réception après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC du 25 11 23
**Amende : 30€**

**SARCELLES AAS :** Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de SARCELLES AAS – ERMONT ACF sur centre U8 n° 15 à SARCELLES AAS du 25 11 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

ERMONT ACF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS du 25 11 23
Amende : 30€

ST OUEN AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 à ST OUEN AS du 25 11 23
Amende : 30€ x 2 = 60€

ECOUEN FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM du 25 11 23
Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM du 25 11 23
Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PONTOISIENNE JS – BEZONS USO – COURDIMANCHE AS & ES HERBLAY sur centre U9 n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23
Amende : 30€ x 5 = 150€
BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23
Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23
Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC du 25 11 23
Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 au THILLAY ESM du 25 11 23
Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PERSAN US – FONTENAY FC & MONTSOULT BAILLET US sur centre U9 n° 18 à PERSAN US du 25 11 23
Amende : 30€ x 4 = 120€

FONTENAY FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US du 25 11 23
Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US du 25 11 23
Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de VAUREAL FCM & VEXIN AS sur centre U9 n° 19 à VAUREAL FCM du 25 11 23
Amende : 30€ x 3 = 90€

**VEXIN AS :** Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 à VAUREAL FCM du 25 11 23
Amende : 30€

**BEZONS USO :** Absence club non avisée sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 02 12 23 à COSMO TAVERNY
Amende : 50€

**CORMEILLAIS ACS :** Absence club non avisée sur centre n° 11 du plateau U6/U7 du 02 12 23 à ENTENTE MMB
Amende : 50€

## Prochaine Réunion LUNDI 22 JANVIER 2024

# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 16 janvier 2024

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**
**Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F**

RAPPEL
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

*Article 44.2 –*
*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*
*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*
*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*
*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM
U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :
Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :
Le référent féminin : nom, prénom, téléphone
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade ou le terrain et la surface.
Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :
Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

## CHALLENGES

FESTIVAL FOOT U13F le 03 février 2024
Vous trouverez le tirage et les groupes à la fin de ce PV

CHALLENGE U11F le 09 mars 2024
A venir, le tirage et les groupes

## COURRIERS DES CLUBS

ST PRIX ES
U9F
Pris note de votre forfait avisé

ADAMOIS OL
U9F
Pris note de votre forfait avisé

ERMONT ES
U9F
Pris note de votre forfait avisé

SARCELLES AAS
U9F
Pris note de l'impossibilité d'organiser le plateau suite aux conditions climatiques.
Vous devez remplir une feuille de plateau avec ces arguments que vous rentrerez dans FAL ou vous l'envoyez par mail à la COC animation F.

MONTMORENCY FC
U7F, mail du 12/01/24
Pris compte de votre mail, néanmoins une inscription de votre club en U7F était la garantie de ne pas prendre d'amende en faisant jouer vos U6F et U7F sur un plateau.

## MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

**Matchs restants phase1**

U11F Groupe C; Match 27428698 du 02/12/23
Fosses FU 1 / Argenteuil FC 1:
Cette rencontre est neutralisée

U13F Groupe B; Match 27429686 du 16/12/23
Cormeillais FC 1 / Adamois OL 1:
Cette rencontre est neutralisée

# APPEL A FEUILLE DE MATCHS

## U11F

VIARMES-ASNIERES-OL :
U11F Groupe D ; Match 27428791 du 13/01/24
Viarmes-Asnières OL 1/ St Prix ES 1
1er Appel le 16/01/2024

# AMENDES

GONESSES RC1
U11F Groupe B; Match 27428628 du 13/01/24; Cergy Pontoise FC 1 / Gonesse RC 1:
1ier forfait Gonesse RC 15€

SARCELLES AAS 1
U11F Groupe A; Match 27428412 du 16/12/23 ; Sarcelles AAS 1 / Ermont AS 1
Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

SARCELLES AAS 1
U13F Avenir; Match 27429615 du 16/12/23 ; Sarcelles AAS 1 / Ent SSG/Soisy 1
Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

BEZONS USO 1
U13F Groupe B; Match 27429684 du 16/12/23; Bezons USO 1/ Persan US 03 1
Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

# PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL
PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F**
**et**
**Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F**

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés**

**PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES**
**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.**
**Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi**

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F
La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.
Elle doit comporter :
Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.
Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

## FESTIVAL U13F

1ière journée le 03 février 2024-01-17

Le vainqueur de chaque centre qualifié pour la finale départementale le 06 avril 2024.

Déroulement de l'épreuve :
« H » – 10 minutes contrôle des licences
« H » jonglerie
« H » + 30 mn coup d'envoi des rencontres

Groupe A
Stade Serge Cukier,
chemin des rouillons, Groslay

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

GROSLAY FC
GARGES FC
ERMONT AS

Groupe B
Stade des Beauregards,
130, route de Pierrelaye, Herblay

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

HERBLAY ES
SARCELLES AAS
FRANCONVILLE FC

Groupe C
Stade des Maradas,
6, passage du Lycée, Cergy Pontoise

« H » heure de départ du tour de coupe 10h00

CERGY PONTOISE FC
VIARMES-ASNIERES-OL
ST BRICE FC

Groupe D
Stade Gaston Frémont,
Route stratégique, Cormeilles en Parisis

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

CORMEILLAIS ACS
TAVERNY COSMO
ARGENTEUIL RC

Groupe E
Stade Alain Mimoun,
Rue Guynemer, Deuil la Barre

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

DEUIL-ENGHIEN FC
JOUY LE MOUTIER FC
ERAGNY ASFC
GONESSE RC

Groupe F
Stade Philippe Grante,
Avenue Paul Thoureau, l'Isle Adam

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

ADAMOIS OL
ST PRIX ES
BEZONS USO

Groupe G
Stade Gilles Degenève,
Av du président Wilson, Beaumont/Oise

« H » heure de départ du tour de coupe 9h30

Ent BM
Ent SSG-SOISY
MONTMORENCY FC

Groupe H
Stade des Marboulus,
Chemin de l'Isle, Bessancourt

« H » heure de départ du tour de coupe 11h00

Ent MMB
ARGENTEUIL FC
PERSAN US 03
ST OUEN L'AUMONE AS

# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 16 JANVIER 2024

**Présent :** M. Plassart

**Assistent :** MM. Diaz- Letellier (Comité).

## FORMATION - CDIF CDA

La commission en collaboration avec la CDA, organise une formation

"*ARBITRE OCCASIONNEL* "

Le vendredi 19 janvier 2024 de 19h00 à 22h00 au DVOF.

Faute d'avoir un nombre suffisant de participants, cette formation est annulée

---

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)*

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter**
**La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date 21/10/2022 | Catégorie SENIORS | Division D2 | Poule A |

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.
**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

# FMI

## « JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

## EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

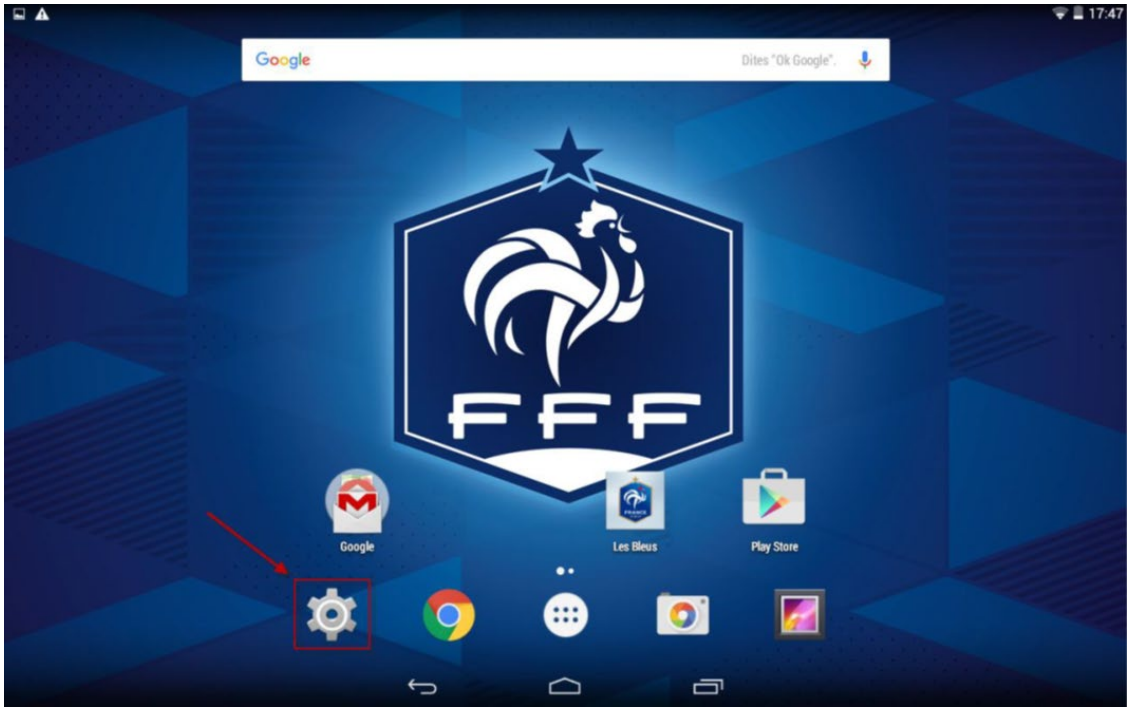

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match

- Effacer les données et vider le cache

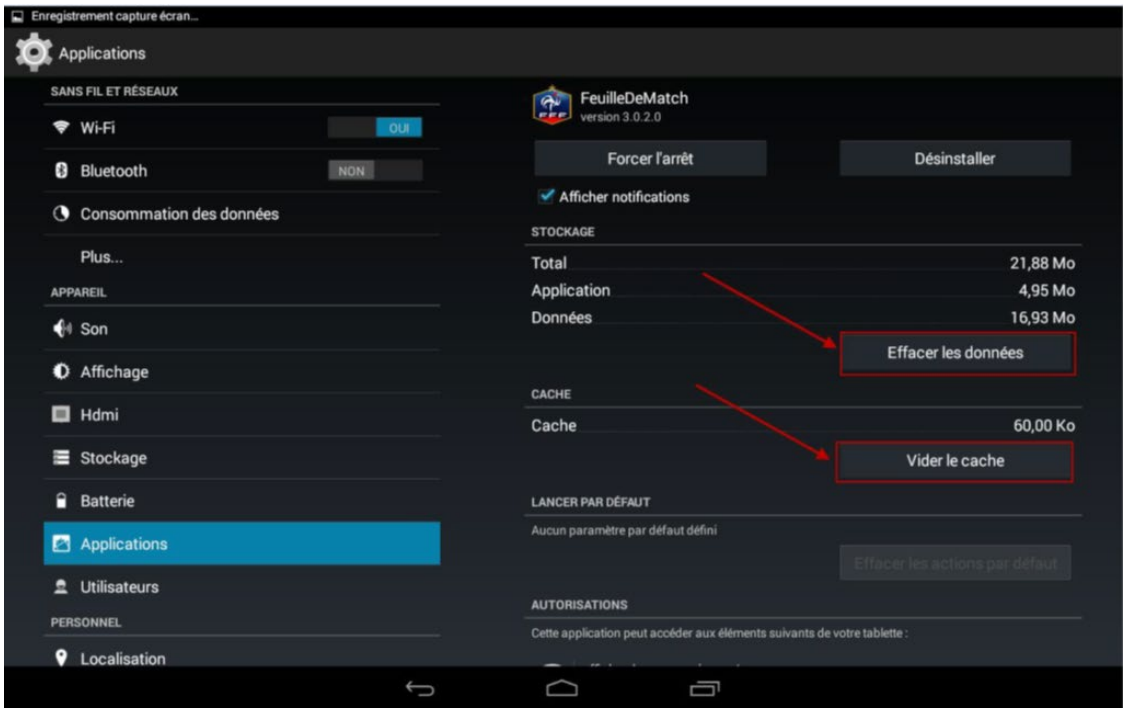


- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

# AUTRES TABLETTES

 Allez dans paramètres de la tablette.

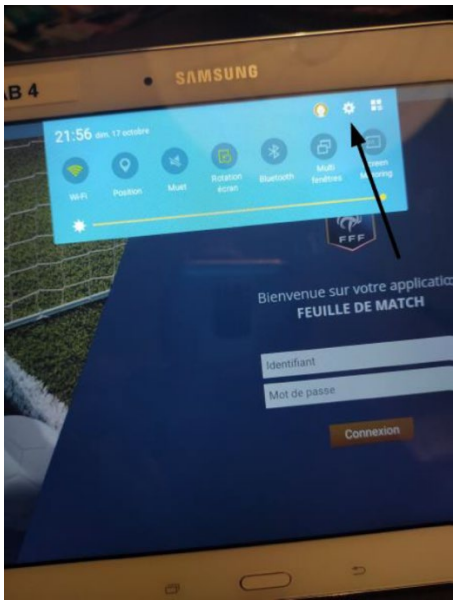


 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match

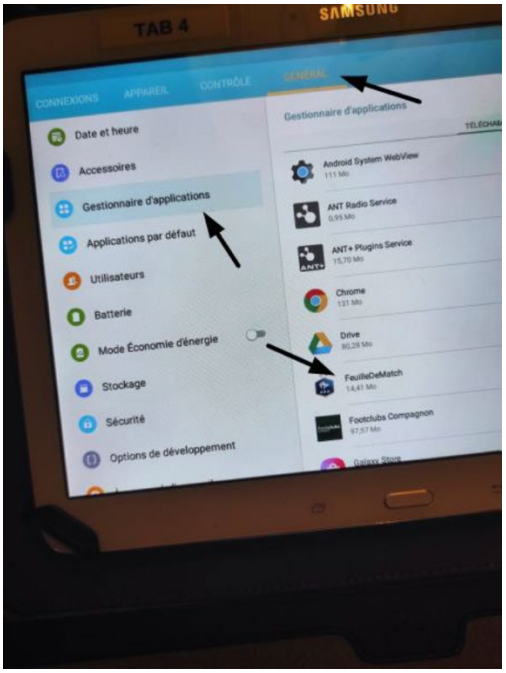

 Supprimer les données et Vider le cache

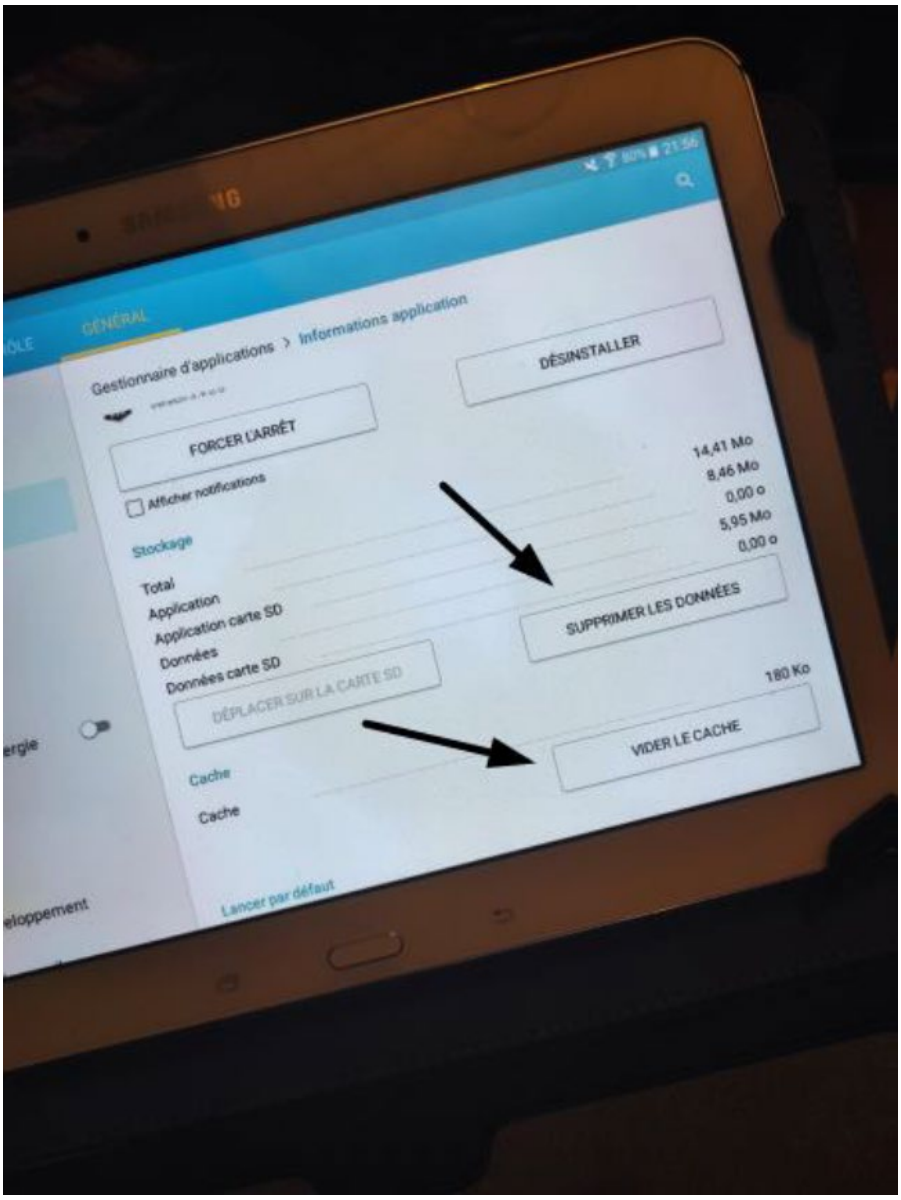


Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres

La récupération se termine en quelques secondes

## RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef5

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**RÉUNION DU 16 JANVIER 2024**

Présents : MM. Febvay - Plassart – Da Mata.
Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,
Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

## CLASSEMENT

Ville de EAUBONNE CDFAS : NNI 952030301
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 18 janvier 2024 à 10h00, au Stade François LEFEBVRE,64 Rue des Bouquinvilles pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952689902 et 952689903
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le vendredi 19 janvier 2024 à 14h00, au Gymnases BESSON et JAURES, pour classement de l'installation.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952689901
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera, en compagnie du Président de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives, le jeudi 24 janvier 2024 à 10h00, au Gymnases BESSON et JAURES, pour classement de l'installation

Ville de L'ISLE ADAM : NNI 953130102 et 953130103
M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 15 janvier 2024 à 18h00, au Stade P. GRANTE, Rue Thoureau, pour confirmation de classement de l'éclairage.

# COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

# RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.
( Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE STATUTS DES ÉDUCATEURS

RÉUNION RESTREINTE DU 12 JANVIER 2024

*Rôle et mission de la Commission :*

La Commission Départementale du Statut des Éducateurs a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur diplômé, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.
La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et du Service Administratif du District 95. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner aux dossiers concernés.

La Commission rappelle certaines obligations des clubs D1 de district en faisant référence au RSG de la Ligue de Paris Ile de France et repris sur le RS du District 95 à savoir (extrait) :
*Article 11.3.2 - Les clubs participant aux championnats de D1 doivent désigner, à l'aide de l'imprimé fourni par la Ligue, les éducateurs responsables (entraînements et compétitions) de l'équipe, titulaires d'une licence Technique (Nationale ou Régionale) ou d'Éducateur Fédéral, avant le premier match de championnat. Les clubs changeant d'éducateur postérieurement à cette désignation devront en informer par écrit la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football.*
*Article 11.3.3 - Jusqu'à régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière d'une amende (voir annexe 2).*
*Article 11.3.4 - Les clubs disputant le Championnat Seniors de Régional 1 et Régional 2 ont pour régulariser leur situation un délai de trente jours calendaires à compter du lendemain du premier match de leur championnat. Ce délai est de 60 jours pour les autres Championnats visés à l'alinéa 3.1 ci-dessus. Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6.*

D'autre part, la Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique, les dispositions de l'article 11.3.7 du RSG du District 95 liées à l'absence de l'éducateur désigné (extrait) :
*Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matchs, consécutifs ou non.*

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RS du District 95 et dans le respect du Statuts des Éducateurs et Entraineurs de Football.

Elle fait apparaitre ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 95

### SENIORS D1

Situation du club du S. F. C. CHAMPAGNE 95:

Le S.F.C. CHAMPAGNE a désigné officiellement auprès des services de la Ligue l'éducateur Stéphane GEROMEY en date du 23 novembre 2023

Cette désignation est validée le 59ème jour après le début du championnat (24 septembre 23) conforme aux dispositions de l'article 11.3.4 du RSG de la LPIFF.

Cependant dans la mesure où aucun éducateur titulaire d'un diplôme d'Éducateur Fédéral Niveau 3 ou supérieur n'apparait sur les feuilles de matchs des rencontres de championnat précédentes des 24/09, 01/10, 08/10, 22/10, 05/11 et 12/11, le club du S. F. C. CHAMPAGNE 95 est susceptible d'être redevable de sanctions financières. La Commission Régionale du Statuts des Éducateurs statuera sur cet état de fait.

Situation du club du F.C. OSNY :

La commission constate qu'à compter du 12 novembre compris l'éducateur désigné M. AIT OUTBIB Mohamed n'apparait plus sur les feuilles de matchs et est remplacé par M. MONTADOUR Hervé lui-même titulaire du diplôme requis. Or, visiblement, la Commission Régionale du Statuts des Éducateurs n'a pas été informée de ce changement.

La Commission invite le FC OSNY à régulariser la situation pour le vendredi 19 janvier au plus tard en adressant un mail d'information auprès de la Commission Régionale sur l'adresse courriel technique@paris-idf.fff.fr

### U16 D1

Situation du club du COSMO TAVERNY :

Le COSMO TAVERNY a désigné officiellement auprès des services de la Ligue un éducateur disposant du CFF2 en date du 23 novembre 2023 en remplacement d'un éducateur préalablement désigné mais ne disposait pas du diplôme requis.

Cette désignation est validée le 58ème jour après le début du championnat (24 septembre 23) conforme aux dispositions de l'article 11.3.4 du RSG de la LPIFF.

Cependant dans la mesure où aucun éducateur titulaire d'un diplôme d'Éducateur Fédéral Niveau 2 ou supérieur n'apparait sur les feuilles de matchs des rencontres de championnat précédentes des 24/09, 01/10, 08/10, 22/10 05/11 et 19/11, le club du COSMO TAVERNY est susceptible d'être redevable de sanctions financières. La Commission Régionale du Statuts des Éducateurs statuera sur cet état de fait.

U14 D1

Situation du club d'ARGENTEUIL F.C. :

La Commission constate l'absence de l'Éducateur désigné, M. MOUTADJER Mourad
- sur le match du 23/09 n°25894606, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/09 n°25894611, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/10 n°25894616, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/10 n°25894621, remplacé par M. MRIKAOU Karim non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/11 n°25894625, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/11 n°25894631, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/12 n°25894636, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/12 n°25894641, remplacé par M. MZE Kader non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club d'ARGENTEUIL F.C. de lui indiquer les raisons de l'absence de l'éducateur désigné pour toutes les rencontres ci-dessus pour le lundi 22 janvier 2024 au plus tard.
Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue Paris IDF via l'adresse courriel technique@paris-idf.fff.fr